



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Paris, le **20 NOV 2009**

N° 2009/16719/DIREN

Le Préfet de la région d'Ile de France,  
Préfet de Paris,  
Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie

à

liste des destinataires in fine

**Objet :** retours de la consultation des assemblées sur le SDAGE et le programme de mesures du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et entrée en vigueur prochaine de ces documents

**Réf. :** ma lettre n°2008-16260/Diren en date du 23 octobre 2008

**PJ :** pour votre information, restitution des avis des assemblées sur le SDAGE et le programme de mesures Seine-Normandie

La directive cadre européenne sur l'eau, transposée dans le droit français par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004, conduit à établir sur chaque grand bassin hydrographique, un plan de gestion des eaux partagé par l'ensemble des usagers : le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), accompagné du programme de mesures qui décline ses grandes orientations en actions concrètes.

L'élaboration concertée de ces documents sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands touche aujourd'hui à sa fin : le Comité de bassin Seine-Normandie, lors de sa réunion du 29 octobre dernier, a adopté le SDAGE et rendu un avis favorable sur le programme de mesures.

Conformément aux articles R. 212-7 et R. 212-19 du code de l'environnement, j'arrêterai prochainement ces documents qui fixeront alors les principales orientations de la politique de l'eau à l'échelle du bassin Seine-Normandie pour les 6 années à venir. J'attire dès à présent votre attention sur le fait que le SDAGE et le programme de mesures, dont la version reliée vous sera transmise au début de l'année 2010, devront être tenu à la disposition du public dans votre préfecture. Par ailleurs, l'arrêté approuvant ces documents devra être publié dans un ou plusieurs journaux régionaux ou locaux diffusés dans la circonscription du bassin.

L'approbation du SDAGE et du programme de mesures fait suite à plusieurs années de concertation dont la dernière étape a été la consultation des assemblées locales du bassin conduite entre janvier et mai 2009, comme je vous le signalais dans ma lettre du 23 octobre 2008.



Je vous remercie de la part active que vos services ont prise au bon déroulement de cette consultation, en informant les assemblées en amont de leur saisine et en assurant le recueil et la transmission des avis.

Comme je vous l'annonçais dans la lettre citée précédemment, les avis recueillis ont fait l'objet d'une synthèse et de propositions de modification des projets de documents, propositions largement reprises par le comité de bassin du 29 octobre dernier. La synthèse des avis exprimés ainsi que l'exposé de la façon dont le comité de bassin les a pris en compte a par ailleurs fait l'objet d'un retour aux assemblées consultées par le président du comité de bassin et le président de sa commission permanente des programmes et de la prospective. Ce retour a été effectué par le biais d'une lettre et d'un document que je vous joins en copie pour votre information.

Les avis formulés par les assemblées ont permis d'améliorer substantiellement les projets de SDAGE et de programme de mesures pour conduire aux versions finales adoptées à une large majorité par le comité de bassin. Le succès de cette consultation, attesté par les nombreux retours et la grande qualité des avis exprimés, témoigne de l'intérêt porté aux questions de l'eau et constitue une étape importante vers une mise en œuvre efficace du SDAGE et du programme de mesures, ainsi que des ambitions du Grenelle de l'environnement dans le domaine de l'eau et de la biodiversité que traduisent ces documents.



**Daniel CANEPA**

**Listes des destinataires :**

Monsieur le Préfet de la région Bretagne,  
Préfet de l'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Préfet de la région Bourgogne,  
Préfet de la Côte d'Or

Monsieur le Préfet de la région Centre,  
Préfet du Loiret

Monsieur le Préfet de la région Champagne-Ardenne  
Préfet de la Marne

Monsieur le Préfet de la région Basse-Normandie,  
Préfet du Calvados

Monsieur le Préfet de la région Haute-Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

Monsieur le Préfet de la région Lorraine,  
Préfet de la Moselle

Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire,  
Préfet de la Loire-Atlantique

Monsieur le Préfet de la région Picardie,  
Préfet de la Somme

Monsieur le Préfet de l'Aisne

Monsieur le Préfet des Ardennes

Monsieur le Préfet de l'Aube

Madame la Préfète de l'Eure

Monsieur le Préfet de l'Eure-et-Loir

Monsieur le Préfet de la Manche

Monsieur le Préfet de la Haute-Marne

Madame la Préfète de la Mayenne

Monsieur le Préfet de la Meuse

Monsieur le Préfet de la Nièvre

Monsieur le Préfet de l'Oise

Monsieur le Préfet de l'Orne

Monsieur le Préfet de la Seine-et-Marne

Madame la Préfète des Yvelines

Monsieur le Préfet de l'Yonne

Monsieur le Préfet de l'Essonne

Monsieur le Préfet du Val-d'Oise

Monsieur le Préfet des Vosges

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine